



Ville de Tarare

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2015

Le Conseil municipal convoqué le **10 décembre 2015** s'est réuni en séance ordinaire le **17 décembre 2015** à 19 h.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 22 ; après 19 h 40 : 23

Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 5 ; après 19 h 40 : 4

Nombre de conseillers municipaux absents excusés : 1

Nombre de conseillers municipaux absents : 5

Présidence : M. Bruno PEYLACHON, Maire

Secrétaire élu : Mme Mylène LAURENT

Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Philippe TRIOMPHE, Mme Fabienne VOLAY, M. Alain PÉRONNET, M. Jean-Paul DUPERRAY, Mme Fabienne LIÈVRE, Mme Danielle SIMON, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Marcel COTTON, M. Antonio AGUERA, Mme Florence STEINER, Mme Rachelle GANA, M. Jean-Marc BUTTY, M. Nicolas CHAMPIN, Mme Lidia LEITAO, M. François DUPERRAY, Mme Virginie RIVOIRE, Mme Mylène LAURENT, Mme Najet AERNOU, Mme Karine RACINOUX et Mme Solange CELLE

Absents représentés :

Mme Laura GAUTIER ayant donné pouvoir à Mme Fabienne VOLAY

M. Alain SERVAN ayant donné pouvoir à M. Bruno PEYLACHON (jusqu'à son arrivée à 19 h 40)

Mme Joëlle JACQUEMOT ayant donné pouvoir à M. Marcel COTTON

M. Véli KARADAG ayant donné pouvoir à Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE

M. Romain POULARD ayant donné pouvoir à Mme Lidia LEITAO

Absent excusé : M. Yacine KARAZ

Absents : M. Jean-Luc ROCHE, M. Thomas CHADŒUF-HOEBEKE, M. Michel FORGIARINI, Mme Céline LACOURBAS et Mme Dalila WENDLING

M. le MAIRE ouvre la séance à 19 h et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Il nomme ensuite Mme LAURENT secrétaire de séance avant de faire lecture des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

### ORDRE DU JOUR

#### **Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015.

#### **Compte rendu des décisions du Maire (article L.2122-22 du CGCT)**

DGS15-018 du 23-11-2015. Création d'une sous-régie de recettes pour les spectacles et les manifestations à caractère culturel ou de loisirs – espace culturel André-Malraux

DGS15-019 du 23-11-2015. Création d'une sous-régie de recettes pour les spectacles et les manifestations à caractère culturel ou de loisirs – médiathèque

DGS15-020 du 03-12-2015. Tarifs cimetière

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

**N°1 : PROPOSITION DU PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) RELATIVE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST RHODANIEN**

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la proposition numéro pro-2 du volet prospectif du projet de SDCI du Rhône avec l'hypothèse à l'horizon 2020 d'un regroupement de la COR avec la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône et la communauté de communes Beaujolais pierres dorées, sachant que la COR et la Ville de Tarare, compte tenu du caractère non contraignant de cette proposition, entendent travailler également sur d'autres scénarios de regroupement, notamment avec la communauté de communes du pays de l'Arbresle.

**N°2 : PROPOSITION DU PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) RELATIVE AU SYNDICAT MIXTE EAU POTABLE SAÔNE-TURDINE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition numéro pro-7 du volet prospectif du projet de SDCI du Rhône relative à l'organisation de la compétence eau potable avec extension de la compétence distribution aux syndicats de production existants et, en l'occurrence, au SMEP Saône-Turdine.

**N°3 : PROPOSITION DU PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) RELATIVE AU SYNDICAT MIXTE VILLE/CENTRE HOSPITALIER DE TARARE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable sur la proposition n°11 du volet prescriptif du projet de SDCI du Rhône relative à la dissolution du syndicat mixte Ville/centre hospitalier de Tarare pour créer une entente.

**N°4 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION DE LA ROCHE**

Le Conseil municipal désigne M. Jean-Paul DUPERRAY - 24 voix pour, 3 voix pour Mme Karine RACINOUX - représentant du Conseil municipal de Tarare au conseil à la vie sociale de l'association de la Roche.

**N°5 : INVENTAIRE DES ŒUVRES FIGURÉES ET SCULPTURES DE LA VILLE DE TARARE**

Le Conseil municipal prend acte de l'inventaire des œuvres figurées et sculptures de la Ville de Tarare.

**N°6 : TRANSFERTS DE GARANTIES D'EMPRUNT D'HABITATIONS MODERNES ET FAMILIALES (HMF) EN RHÔNE-ALPES À IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES (IRA)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les transferts de garantie des emprunts suivants et autorise M. le Maire à signer les avenants correspondants :

- auprès de DCL :

Numéro	Année de réalisation	Durée en année	Montant initial	Capital restant dû	Taux	Quotité
MIN268493	2010	32,75	2 887 600,95 €	2 638 952,41 €	Taux fixe à 4.55 %	80 %

- auprès de la CDC :

Numéro	Année de réalisation	Durée en année	Montant initial	Capital restant dû	Taux	Quotité
129560	1971	45	227 652,12 €	6 598,61 €	Taux fixe à 1 %	100 %
152206	1974	45	10 549,47 €	1 193,75 €	Taux fixe à 1 %	100 %
174442	1976	40	13 857,62 €	633,24 €	Taux fixe à 3.35 %	100 %
174443	1976	45	688 917,11 €	120 747,53 €	Taux fixe à 1.2 %	100 %
129567	1976	45	60 141,14 €	10 540,99 €	Taux fixe à 1.2 %	100 %
152211	1978	45	42 228,38 €	9 665,92 €	Taux fixe à 1.2 %	100 %
129570	1978	45	8 704,84 €	1 992,46 €	Taux fixe à 1.2 %	100 %
453015	1997	32	28 558,42 €	15 525,78 €	Livret A + 0.8	15 %
850856	1998	32	362 828,66 €	222 292,38 €	Livret A + 1.3	20 %
28	2005	12	101 179,29 €	18 194,80 €	Taux fixe à 1.56 %	100 %
1048278	2005	27	3 107 424,27 €	2 297 974,54 €	Livret A + 1.3	100 %
1049685	2005	33	209 093,03 €	169 774,49 €	Livret A + 1.21	80 %
1049714	2005	26	45 100,74 €	36 012,59 €	Livret A + 1.3	100 %
1048277	2005	24	2 002 032,14 €	1 275 264,04 €	Livret A + 0.64	100 %
1049866	2005	28	63 668,05 €	47 244,43 €	Livret A + 0.97	15 %
1048267	2005	15	1 930 904,41 €	754 036,69 €	Taux fixe à 3.41 %	100 %
1049807	2005	15	342 536,56 €	141 313,99 €	Livret A + 1.21	80 %
1049827	2005	29	756 426,76 €	578 652,65 €	Livret A + 1.3	15 %
1052290	2006	20	660 000,00 €	414 968,36 €	Livret A + 0.65	100 %
1052292	2006	15	440 000,00 €	204 502,75 €	Livret A + 1	100 %
1052294	2006	20	140 000,00 €	88 023,59 €	Livret A + 0.65	100 %

1052296	2006	20	290 000,00 €	184 729,09 €	Livret A + 1	100 %
1063720	2006	15	475 000,00 €	207 975,78 €	Livret A + 0.65	100 %
1135891	2009	50	140 705,00 €	129 654,10 €	Livret A + 0.25	100 %
1135892	2009	40	472 149,00 €	420 975,22 €	Livret A + 0.25	100 %
1147750	2009	15	353 000,00 €	256 494,70 €	Livret A + 0.6	100 %
			12 972 657,01 €	7 614 982,47 €		

#### **N°7 : DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR DES COMMERCES DE DÉTAIL POUR 2016**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur les dérogations suivantes au repos dominical pour les commerces de détail (au moins supermarchés et habillement) de la commune avec les contreparties prévues par le Code du travail pour les salariés volontaires : journées des dimanches 3 et 10 janvier, 14 février, 19 juin, 3 juillet, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016.

#### **N°8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs du personnel municipal ainsi modifié : création de poste : 1 poste de technicien principal de 1<sup>re</sup> classe ; suppression de poste : 1 poste d'attaché chargé de projet des quartiers, 1 poste d'attaché directeur du pôle éducation jeunesse, 1 poste d'attaché coordinateur petite enfance (au 29/03/2016), 1 poste de rédacteur, 2 postes d'adjoint administratif 1<sup>re</sup> classe, 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe, 1 poste d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (17 h 30), 1 poste d'ingénieur principal, 1 poste d'agent de maîtrise, 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>re</sup> classe, 1 poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (21 h), 5 postes d'Atsem 1<sup>re</sup> classe et 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>re</sup> classe.

#### **N°9 : RENOUELEMENT DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle trois postes d'agent d'animation à raison de 30 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 qui interviendront en renfort des équipes déjà en place dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement (Il est précisé que les rémunérations seront fixées sur la base du Smic horaire multiplié par le nombre d'heures de travail. Les crédits nécessaires aux rémunérations seront inscrits au budget communal.) et autorise M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer les conventions avec le prescripteur.

#### **N°10 : TRANSFERT DE DROIT D'UN AGENT MUNICIPAL À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST RHODANIEN DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DU SERVICE COMMUN ASSISTANCE À LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le transfert de droit à la COR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de l'attaché territorial titulaire chargé de la commande publique étant précisé que cet agent conservera, s'il y a intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui lui est applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application de 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

#### **N°11 : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, crée deux emplois non permanents à temps non complet (6 heures les samedis, 2 heures le dimanche 20 décembre 2015, 4 heures les autres jours d'ouverture de la patinoire) dans le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe du 19 décembre 2015 au 2 janvier 2016 inclus pour la tenue de la patinoire. Il est précisé que la rémunération sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>e</sup> classe, échelle 3, les crédits correspondants étant inscrits au budget.

#### **N°12 : DÉNOMINATION DE LA RUE JEAN-CHARTRE ET DE L'IMPASSE LÉON-MASSON**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, dénomme rue Jean-Chartre la rue appelée communément transversale reliant la rue Étienne-Thomassin à la route de Saint-Clément et impasse Léon-Masson la voie partant de la rue Boucher-de-Perthes et desservant la communauté Emmaüs.

#### **N°13 : OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CONCERTATION POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les objectifs généraux et la méthodologie de communication et de concertation sur le projet de requalification du centre-ville.

#### **N°14 : BORNAGES AMIABLES DE BIENS COMMUNAUX**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à la représentation de la commune sur site au jour défini suite à convocation par le géomètre-expert et à la signature des plans et procès-verbal de bornage amiable correspondants ; autorise M. le Maire à donner pouvoir à l'un de ses adjoints en vue de se faire lui-même représenté pour les missions définies ci-dessus et dit que les frais de bornage seront supportés par le demandeur.

#### **N°15 : RÉSILIATION DE CONVENTIONS OPÉRATIONNELLES AVEC L'ÉPORA**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 résiliant la convention opérationnelle entre la Ville de Tarare et l'Épora site Guffon/Barnoud/Thomassin, l'avenant n°2 résiliant la convention opérationnelle entre la Ville de Tarare et l'Épora site îlot Zola/République et l'avenant n°1 résiliant la convention opérationnelle entre la Ville de Tarare et l'Épora site Teintureries de la Turdine sachant qu'un montant de 1 008 € HT pour la maîtrise d'œuvre des travaux de requalification est à rembourser à l'Épora.

#### **N°16 : CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UN CÂBLE ÉLECTRIQUE RUE DES FRÈRES LUMIÈRE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitude de passage sur la parcelle AN 180 aux fins de l'alimentation électrique de la future antenne TDF et autorise M. le Maire à la signer ainsi que les documents afférents.

#### **N°17 : PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUEST RHODANIEN**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le projet de PLH qui comporte quatre axes d'intervention : la rénovation du parc de logements privés, les interventions sur le parc de logements publics, l'urbanisme et l'aménagement du territoire enfin la structuration de l'accompagnement social lié à l'habitat.

#### **Communication et questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Bruno PEYLACHON  
Maire de Tarare



